Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20261118-2026113-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 18 novembre 2026

Date de la convocation : 12 novembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
L'an deux mille vingt-six, le dix-huit novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur COLLET, Maire.
PRESENTS (26) : M COLLET, M HATTE, Mme SAINT-HONORE, M BANI, Mme TALON, M AMAD, Mme MEURISSE, Mme BELLOIR, M DECAN, M MARSAULT, M GICQUEL, Mme TOUNKARA, M RETHO, Mme MAUFRAIS, Mme DESSABLES, Mme LYNDA, M NOURRY, Mme BECCIU, Mme CLEMENT, M PEPIN, M BRIAND, conseillers délégués, Mme LECOQ, Mme FRIOT, M PRIEUR, Mme DUCAMIN, M CHEMIN, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (7) : Mme ROBIN, Mme MOANAVOLA, M DELORME, M AYEL, conseillers délégués, Mme BASLE, M HAGGAN, M ROUMAGNE, conseillers municipaux.
PROCURATIONS DE VOTE (5) Mme ROBIN a donné procuration à M MARSAULT.
Mme MOANAVOLA a donné procuration à M AMAD.
M DELORME a donné procuration à Mme BELLOIR.
M AYEL a donné procuration à M COLLET.
Mme BASLE a donné procuration à Mme DUCAMIN.

Mme SAINT-HONORE a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2026.113 Convention entre la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande et l'association « L'EPOK » pour l'accompagnement à l'émergence de projet d'habitat participatif sur le territoire communal – Adhésion – Approbation – Autorisation de signature

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** le Programme Local de l'Habitat de Rennes Métropole et ses orientations en faveur de la diversification de l'offre de logements et du développement de l'habitat participatif ;
- **VU** l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) relatif à l'accompagnement des communes dans l'émergence de projets d'habitat participatif porté par Rennes Métropole ;
- **VU** le rapport présenté en séance par le Maire ;
- **VU** la présentation faite l'avis de la Commission Générale en date du 09 novembre 2026 ;
- **CONSIDERANT** l'intérêt pour la commune de disposer d'un accompagnement méthodologique lui permettant d'évaluer les opportunités de développement de projets d'habitat participatif sur son territoire ;
- **CONSIDERANT** que l'association « L'EPOK », missionnée par Rennes Métropole, assure cet accompagnement dans le cadre d'un dispositif pris en charge financièrement par Rennes Métropole ;
- **CONSIDERANT** qu'il revient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion à l'association L'EPOK ;
- **CONSIDERANT** qu'il revient au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention d'accompagnement à l'émergence de projet d'habitat participatif sur la Ville de Saint Jacques.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20261118-2026113-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Approuve les termes de la convention entre la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande et l'association « L'EPOK » pour l'accompagnement à l'émergence de projet d'habitat participatif sur le territoire de la commune ;**
- **Autorise Monsieur le Maire, ou toute autre personne dûment habilitée, à signer cette convention ;**
- **Autorise l'adhésion de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande à l'association « L'EPOK » ;**
- **Autorise, en conséquence, le versement de la cotisation d'adhésion pour un montant annuel fixé à 100 €.**

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II	0
Quorum requis pour délibérer	17
Conseillers qui ne prennent pas part au vote	0
Conseillers présents lors du vote	26
Abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	31
Votes Pour	31
Contre	0

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 18 novembre 2026

Sébastien COLLET
Maire

Alexandra SAINT-HONORE
Secrétaire de séance

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 19/11/26

Publié sur le site de la Ville le : 19/11/26

Par le service affaires générales